

**DÉCLARATION ÉCRITE DU CONSEIL DU DROIT D'AUTEUR DU KENYA
(KECOBO) AU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONCERNANT LE PROJET DU CDIP DE L'OMPI
RELATIF À L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE
SECTEUR DES LOGICIELS, PRÉSENTÉ À LA VINGT-HUITIÈME SESSION
DU CDIP TENUE LE 17 MAI 2022.**

Introduction

Le 14 mars 2018, le Secrétariat de l'OMPI a reçu une proposition de projet du Conseil du droit d'auteur du Kenya intitulée "Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique". La proposition est disponible à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_21/cdip_21_7.pdf. Après moult délibérations, la proposition a été approuvée et le nom du projet modifié afin d'élargir sa portée pour ce qui est de son contenu et de sa couverture géographique. Le projet a donc été renommé "Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels". De plus amples informations à cet égard sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_22/cdip_22_8.pdf. Grâce à l'élargissement de la portée géographique, les pays bénéficiaires ont été choisis en Afrique (Kenya), en Asie (Philippines) et dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago).

Après l'identification des pays bénéficiaires et la nomination des coordonnateurs, l'étape suivante du projet a consisté à mener l'étude exploratoire. L'étude complète est disponible à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/scoping_study_mobile_apps.pdf. Elle a été supervisée, coordonnée et préparée par M. Noam Shemtov de l'Université Queen Mary de Londres.

Résultats escomptés

Après l'achèvement de l'étude exploratoire, les coordonnateurs des trois pays bénéficiaires ont tenu une réunion avec le coordonnateur du projet, M. Dimiter Gantchev, ainsi qu'avec M. Noam Shemtov, afin d'établir la voie à suivre. Il a été convenu de maintenir les résultats escomptés du projet qui étaient les suivants :

- a) Édition et traduction d'une publication de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles.
- b) Classification des divers droits de propriété intellectuelle concernant la protection des applications mobiles, notamment, selon le cas, le droit d'auteur, les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins ou modèles et les secrets d'affaires.
- c) Module de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et la commercialisation des applications mobiles (notamment sur l'accès aux informations de tiers et l'exploitation d'objets protégés appartenant à des tiers, ainsi que sur l'utilisation de la propriété intellectuelle comme moyen de lever des capitaux et s'assurer des investissements).
- d) Module de formation sur les principaux contrats du secteur des applications mobiles, notamment le contrat de licence d'utilisateur final et le contrat de concepteur d'applications.
- e) Modules de formation sur la médiation et l'arbitrage dans le secteur des logiciels, élaborés en collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (un cours destiné aux concepteurs d'applications mobiles et aux chefs d'entreprises, et un autre, de niveau plus avancé, à l'intention des juristes et des fonctionnaires).
- f) Programme de mentorat dans lequel des chefs d'entreprise expérimentés et des avocats spécialisés donnent de leur temps pour faciliter le démarrage d'entreprises de logiciels dans les pays bénéficiaires.
- g) Boîte à outils de propriété intellectuelle destinée à être utilisée dans les pays bénéficiaires dans le cadre du projet et reproduite dans d'autres pays intéressés, comprenant notamment un cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI à l'intention des professionnels du secteur des logiciels.
- h) Deux ateliers dans chacun des pays bénéficiaires (un premier atelier pour le lancement du projet avec les parties prenantes locales, et un deuxième atelier pour la confirmation définitive des résultats escomptés).
- i) Vidéoconférences avec les bénéficiaires du projet chaque fois qu'ils en font la demande, afin de favoriser la réalisation des activités et résultats escomptés indiqués ci-dessus.

Nous sommes ravis de vous informer que 99% des résultats escomptés ont été obtenus avec succès. Le Kenya a tenu son premier atelier pour le lancement du projet du 13 au 15 janvier 2020. Il n'a cependant pas été possible de tenir le deuxième atelier (physiquement) pour valider les résultats escomptés définitifs en raison de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné des restrictions de déplacements et de rassemblements. Cette situation a toutefois présenté un avantage puisqu'il a été possible d'utiliser les ressources pour mettre au point d'autres outils qui n'avaient pas été envisagés au début du projet. Ces outils supplémentaires sont les suivants :

- a) outil de l'OMPI sur le financement des applications mobiles fondées sur la propriété intellectuelle;
- b) outil sur les logiciels libres pour les applications mobiles;
- c) guide sur la protection des données dans les applications mobiles.

Webinaires

En 2021, le KECOBO a également organisé, conjointement avec l'OMPI, des webinaires où des experts du monde entier ont été invités à s'adresser aux concepteurs de logiciels et aux parties prenantes du secteur. Le premier webinaire s'est tenu le 22 avril 2021 et portait sur les principaux contrats pour le développement de logiciels. Le deuxième webinaire s'est tenu le 24 juin 2021 et était consacré au rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et la commercialisation des applications mobiles au Kenya. Le troisième et dernier webinaire s'est déroulé le 16 septembre 2021 et portait sur le recours à des modes extrajudiciaires de règlement des litiges. La réunion de validation finale s'est également tenue en ligne le 14 janvier 2022 et les coordonnateurs y ont fait part de leurs observations finales concernant le projet. Les bénéficiaires du projet des trois pays ont également partagé leurs observations sur l'utilité du projet.

Conclusion

Le Conseil du droit d'auteur du Kenya et, par extension, le Gouvernement kényan sont extrêmement reconnaissants au Secrétariat de l'OMPI d'avoir accueilli favorablement cette proposition de

projet et d'avoir soutenu celui-ci tout au long de son déroulement. Nous disposons désormais d'informations précieuses et, en tant qu'administrateur du droit d'auteur chargé, entre autres, de former et de sensibiliser les titulaires de droit au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, nous n'hésiterons pas à diffuser ces informations dans l'intérêt des concepteurs de logiciels et du grand public. Nous avons d'ores et déjà tenu un atelier physique à l'intention des concepteurs de logiciels et les outils nous ont été très utiles. Nous avons constaté une implication plus grande et plus active des participants à l'atelier physique par rapport aux webinaires en ligne. Cela signifie qu'à l'avenir, les outils mis au point continueront d'être utilisés au profit du secteur. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Secrétariat et le prions de bien vouloir rendre compte de toute activité de suivi afin de garantir la pérennité des résultats du projet.

Nous vous remercions.